

LA DISCRIMINATION À L'ENDROIT DES
FABRICANTS CANADIENS DE
MACHINES

Question n° 671—**M. Saltsman**:

1. Quels moyens le ministère de l'Industrie et du Commerce prend-il pour combattre les mesures discriminatoires à l'endroit des fabricants canadiens de machines qui, en raison du financement étranger conditionnel, sont exclus des appels d'offres d'entreprises canadiennes?

2. Quels moyens le ministère de l'Expansion économique régionale prend-il quant à l'exclusion, en raison du financement étranger conditionnel, de machines canadiennes dans des entreprises bénéficiaires d'aide fédérale?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le ministère de l'Industrie et du Commerce et le ministère de l'Expansion économique régionale m'informent comme suit: 1. Les ministères de l'Industrie et du Commerce d'une part, et de l'Expansion économique régionale d'autre part, font en ce moment une analyse des répercussions que le financement étranger conditionnel, avec les taux d'intérêt subventionnés et les autres concessions de financement qu'il implique, auraient sur l'industrie canadienne. Cette étude portera des recommandations précises quant aux mesures qu'il

convient de prendre pour restreindre ces pratiques.

2. L'article 11 du Règlement d'exécution de la loi sur les subventions au développement régional stipule: «Comme condition de toute subvention au développement à un établissement, le requérant doit accorder aux manufacturiers canadiens des occasions raisonnables de lui fournir la machinerie et l'équipement qui entreront dans l'actif admissible de l'établissement, lorsque le rendement, le prix et la livraison de cette machinerie et de cet équipement se comparent favorablement à ceux des manufacturiers étrangers.»

L'IMMIGRATION DEPUIS CERTAINS PAYS

Question n° 685—**L'hon. M. Dinsdale**:

1. Pour chaque année depuis l'entrée en vigueur du système de point, combien d'immigrants des pays suivants sont entrés au Canada a) Royaume-Uni, b) France, c) Italie, d) Grèce, e) Hong-Kong?

2. Pour chacune des trois années qui ont précédé l'entrée en vigueur du système de point, combien d'immigrants sont arrivés des pays en question?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): 1 et 2. Voir le tableau suivant:

Immigration au Canada en provenance de certains pays

Ancien pays de résidence	1965	1966	1967 ⁽¹⁾	1968	au 30 septembre 1969
Royaume-Uni.....	39,857	63,291	62,420	37,889	24,128
France.....	5,225	7,872	10,122	8,184	4,238
Italie.....	26,398	31,625	30,055	19,774	8,112
Grèce.....	5,642	7,174	10,650	7,739	4,828
Hong-Kong.....	4,352	4,094	6,409	8,382	6,655

Remarque (1): Le nouveau Règlement sur l'immigration introduisant les normes d'appréciation et le système de points est entré en vigueur le 1^{er} octobre 1967.

LES SUBVENTIONS QUE LE MINISTÈRE DE
L'AGRICULTURE A CONSENTIES À CER-
TAINS ORGANISMES

Question n° 688—**M. Gleave**:

Pour les années financières 1968-1969 et 1969-1970, quel est le montant estimatif des subventions que le ministère de l'Agriculture a accordées aux organismes suivants a) Association canadienne des producteurs de semences, b) Conseil canadien d'horticulture, c) Conseil canadien des cercles 4-H, d) Commission du Livre d'élite des bovins laitiers, e) Bureau national canadien de l'enregistrement du bétail, f) Société canadienne pour l'amélioration du cheval de chasse, de selle et de trait léger, g) British Columbia Beef Growers Association, h) Conseil canadien des associations de labour et i) Federated Women's Institute of Canada, j) Foire royale agricole d'hiver (Toronto)?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Subventions annuelles versées par le [L'hon. M. Pepin.]

ministère de l'agriculture 1968-69 et 1969-70: a) Canadian Seed Growers Association, \$44,000; b) Canadian Horticultural Council, \$8,400; c) Canadian Council on 4-H Clubs, \$23,000; d) Advanced Registry Board for Dairy Bulls, \$4,500; e) Canadian National Livestock Records, \$50,000; f) Canadian Hunter, Saddle and Light Horse Improvement Society, \$5,000; g) British Columbia Beef Cattle Growers Association, \$900; h) Canadian Council on Plowing Associations, \$5,000; i) Federated Women's Institutes of Canada, \$10,000; j) Royal Agricultural Winter Fair, Toronto, \$50,000.

L'OCTROI DE PERMIS AUX PRÊTEURS ASSO-
CIÉS AUX COOPÉRATIVES DE CRÉDIT
DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Question n° 689—**M. Coates**:

1. Les prêteurs associés aux coopératives de crédit de la Colombie-Britannique doivent-ils obtenir un permis aux termes de la loi sur les petits prêts et présentent-ils un rapport annuel au surintendant des assurances du Canada?